

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

Dienstag (Nachmittag), 3. Dezember 2019 / Mardi après-midi, 3 décembre 2019

Juradelegation / Délégation pour les affaires jurassiennes

56 2019.RRGR.265 Motion 217-2019 Benoit (Corgémont, SVP)
Keine Wiederholung der Abstimmung in Moutier!

56 2019.RRGR.265 Motion 217-2019 Benoit (Corgémont, UDC)
Pas de second vote à Moutier !

Präsident. Wir kommen zu den Geschäften der Juradelegation. Wir warten noch kurz auf Regierungsrat Pierre Alain Schnegg. Das Traktandum 56, die Motion von Grossrat Benoit, wurde mit Erklärung zurückgezogen. Aber ich denke, es wäre gut, wenn er auch gleich noch warten würde, bis wir hier im Saal komplett sind. Ich begrüsse schon einmal den Generalsekretär. (*Kurze Pause / Courte pause*) Je souhaite la bienvenue au directeur de la Santé publique et de la prévoyance sociale, et le responsable pour la Délégation du Jura, et je donne la parole à Monsieur Roland Benoit.

Roland Benoit, Corgémont (UDC). Tout d'abord, pourquoi avoir déposé une telle motion ? Le but était une réaction aux déclarations du Gouvernement jurassien et de personnalités politiques du canton du Jura et du Jura bernois. En effet, pour ces politiciens, la lutte ne cessera pas après un deuxième vote à Moutier, car c'est l'ensemble du Jura bernois qu'ils revendiquent. Donc, un deuxième vote à Moutier ne résoudra pas définitivement la Question jurassienne pour ces personnes. Pourquoi le retrait ? J'ai constaté, Mesdames et Messieurs, que ma motion n'obtiendrait pas le soutien nécessaire de tous les groupes. En effet, le Parlement bernois est, lui, très respectueux de la démocratie et tient ses engagements. Pour ces raisons, ma motion a également été refusée par le gouvernement. Troisièmement, ce retrait est dû au dépôt d'une nouvelle motion par la Députation du Jura bernois (*M 274-2019*) qui a souscrit à une motion qui demande que les articles 138 et 139 de la Constitution jurassienne soient retirés avant le second vote de Moutier. Ainsi, le canton de Berne dictera le fil rouge, conducteur, à toute planification d'un nouveau vote à Moutier. Il ne subira plus, comme jusqu'ici, la mainmise du Gouvernement jurassien et de ses alliés dans l'élaboration d'une feuille de route. Pour toutes ces raisons, j'ai retiré ma motion.